



PARLONS FAUR

[F.A.U.R.] Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur

EDITO

SAUVONS LA RANCE !

LE 26 NOVEMBRE 1966, le Général de Gaulle inaugurerait l'usine marémotrice de la Rance. Les associations engagées dans la défense de l'estuaire de la Rance ont célébré le 26 novembre 2016

cet anniversaire. Célébration très digne et empreinte d'amères constations mais aussi d'espoir. Nous étions entre 400 et 500 à être venus nous rassembler pour appuyer notre message d'alerte sur les conséquences dramatiques de l'inaction coupable des pouvoirs publics sur ce sujet. Notre message était simple et clair : **Sauvons la Rance.**

Si rien est fait l'estuaire maritime de la Rance va continuer à s'ensaver et la végétation terrestre gagner sur le domaine maritime. Ce dernier est du ressort exclusif de l'Etat. Il lui appartient donc de prendre les décisions qui s'imposent pour éviter de laisser disparaître l'estuaire, et ce en toute connaissance de cause

Les constatations sont accablantes. Année après année la vase continue de se déposer dans nombre d'anses ou criques dont beaucoup étaient des plages avant la mise en service de l'usine marémotrice.

La biodiversité de l'estuaire qui était celle des milieux marins voisins s'est profondément dégradée. Il est aisé de constater la disparition de la plus grande part de la biodiversité faite d'espèces évoluées (poissons et crustacés comestibles) au profit d'une biodiversité où les vers et petits crustacés de vase voient leur part relative grandir. Il s'agit d'une grave perte de qualité dans la biodiversité.

Une série de quatre conférences données depuis l'été a permis d'informer les habitants de l'évolution de la situation. La poursuite de l'ensablement a été soulignée tout en laissant filtrer une lueur d'espoir.

Après tant d'années au cours desquelles la gestion des sédiments de la Rance était rarement traitée, nous venons d'assister à une succession d'évènements qui permettent au moins de dire que nos craintes ont enfin été entendues. La mission d'inspection confiée au CGEDD (Conseil



Général de l'Environnement et du Développement Durable) par Madame la Ministre de l'environnement est un pas majeur vers une solution que nous appelons de nos vœux. La réponse de la Ministre au sénateur Michel Vaspart, traitant d'une éventuelle évolution du prix de rachat de l'électricité produite par le barrage va aussi dans la bonne direction.

Comme l'a dit le Président de Cœur Emeraude, dont la FAUR est vice président, nous n'avons jamais été si près d'une décision..... à la seule condition qu'une décision soit effectivement prise, ce qui n'a pratiquement pas été le cas au cours des cinquante dernières années, sauf lors du contrat de baie (1998 - 2005).

Encore faudrait-il que cette décision ne soit pas une décision au rabais pour essayer de réduire la pression sociétale. Cœur Emeraude a présenté un compromis minimum établi sur la base de 50 000 m3 d'apport par an pour faciliter son acceptabilité. Il n'est pas question de tolérer des discussions de marchand de tapis en vue de réduire les volumes concernés.

Nous rappelons que le plan de gestion intégrant le traitement des volumes accumulés depuis 50 ans impacte de l'ordre de 10% le coût

de production de l'usine et que le traitement des seuls apports à partir de 2043 en représentera seulement 5% .

Le seul changement possible est que ces volumes soient accrus (en retenant par exemple le chiffre de 85.000 m3 par an proposé par les études EDF en 2001 !) pour bien montrer la prise en compte du phénomène et permettre la mise en place d'un suivi scientifique par de véritables experts indépendants.

Ayons espoir, mais restons vigilants, ne nous laissons pas gruger.

Le Président de la FAUR

SOMMAIRE

Edito : Sauvons la Rance

Communiqué de COEUR Emeraude

Référentiel des marées en Rance

Projet éolien en baie de Saint-Brieuc

A vos agendas
Appel à cotisation



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE COEUR EMERAUDE

Financement de la gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance : les inspecteurs missionnés par le Ministère ont démarré leurs travaux



COEUR EMERAUDE a reçu cette semaine le courrier de Madame ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer annonçant le lancement de la mission d'inspection^[1] sur le plan de gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance.

Dans sa lettre de mission, la Ministre demande « des propositions sur les dispositifs financiers qui permettraient de sortir de cette situation, en rendant au territoire son attractivité touristique, à la rivière ses capacités de navigation, aux riverains la qualité paysagère et agricole des berges, sans mettre en péril l'exploitation de l'usine, qui produit une électricité renouvelable ». Le rapport définitif est attendu pour fin mars 2017. Nous nous félicitons de l'insistance de la Ministre sur la question essentielle du financement de ce plan.

De plus, un comité de pilotage sur le sujet se tiendra le 16 décembre, présidé pour la première fois par le Préfet de Région Bretagne, missionné par Madame la Ministre, et avec la participation de la mission ministérielle.

COEUR Emeraude, en lien avec ses partenaires, se tient dès maintenant à disposition des inspecteurs et sera force de proposition avec pour objectifs l'obtention d'un financement pérenne pour

une gestion ambitieuse et une valorisation durable des sédiments. La position de COEUR Emeraude est claire : le sur-ensablement de l'estuaire dû au barrage marémoteur relevant de la responsabilité de l'Etat en lien avec son concessionnaire EDF, il revient à l'Etat de fixer un plan de gestion et de mobiliser les financements nécessaires.

Une fois ce plan et son financement actés, l'association COEUR Emeraude qui va engager sa mutation en syndicat mixte, c'est-à-dire en établissement public, pourra alors assurer la mise en oeuvre du programme.

Grâce à la mobilisation de tous, élus, associations, habitants, que nous avons pu de nouveau mesurer lors du rassemblement de samedi dernier sur le barrage, nous n'avons jamais été aussi près du but. COEUR Emeraude et ses partenaires, par leur détermination et leurs propositions ont permis la remontée du problème au plus haut niveau. Nous comptons désormais sur l'Etat pour fixer un plan ambitieux de gestion des sédiments, répondant à la hauteur de l'enjeu pour l'avenir du territoire. ➤

Didier LECHIEN
Président de COEUR Emeraude
Maire de Dinan

[1] Conseil général de l'environnement et du développement durable en collaboration avec le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

Référentiel des marées en Rance : la position de Rance Environnement

Dans le cadre de la concertation animée par le Cabinet PARMENION pour l'élaboration d'un référentiel des marées en Rance, au cours de réunions qui se sont tenues courant novembre, quatre nouveaux scénarios de fonctionnement de l'usine ont été proposés par EDF pour l'année 2017. Ces scénarios se caractérisent par une limitation du niveau haut à 12 m 30 plutôt qu'à 12 mètres actuellement ; la variable entre les 4 scénarios est le nombre de niveaux bas inférieurs à 6 mètres : soit 15, 30, 45 ou 60 selon le scénario, sachant que leur nombre actuel est de 60. Suite à cette proposition, invitée à qualifier les scénarios, Rance-Environnement a adressé au cabinet PARMENION la contribution suivante.

Lancée dans le cadre de natura 2000, la concertation a notamment pour objet d'améliorer la préservation des habitats estuariens. (fiche action GA5 du DOCOB)

Deux éléments du fonctionnement de l'usine marémotrice interviennent dans la préservation de ces habitats : les niveaux hauts et bas qui déterminent leur répartition sur l'estran, et le respect du cycle des marées naturelles pour assurer leur maintien à long terme et l'équilibre biologique de l'estuaire.

Les critères retenus pour élaborer les scénarios sont essentiellement les niveaux hauts et bas. Des critères permettant une amélioration du respect du cycle des marées naturelles tels que le respect d'un niveau de mi-marée stable, le marnage mini et maxi au cours d'un cycle lunaire, l'écart entre deux niveaux hauts et 2 niveaux bas consécutifs, ..., ne sont pas proposés.

L'incidence des scénarios sur les habitats estuariens ne peut donc être analysée que sur leur répartition sur l'estran.

La remontée des niveaux hauts prévue dans les 4 scénarios, devrait permettre la progression des habitats de haut de l'estran, sous réserve que le substrat soit restauré à son état naturel et débarrassé des végétations terrestres ou invasives qui se sont implantées.

Concernant les niveaux bas, les scénarios 1, 2 et 3 qui réduisent le nombre de niveaux inférieurs à 6 mètres par rapport à la situation actuelle de 60 occurrences par an, présentent un risque pour les habitats du bas de l'estran. Seul le scénario 4 (avec 60 niveaux inférieurs à 6 mètres) est en mesure de maintenir la situation actuelle des habitats du bas de l'estran.

En conclusion, du point de vue habitats estuariens :

– Seul le scénario 4 ne dégrade pas les habi-

tats de bas d'estran par rapport à la situation actuelle.

– Pas de proposition de fonctionnement se rapprochant du rythme des marées naturelles (au détriment de la production) pour améliorer l'équilibre biologique de l'estuaire.

– Interrogation sur les conséquences de 210 à 220 niveaux hauts supérieurs à 12 mètres par an ?

– Nécessité de restaurer le substrat des zones de haut d'estran avant de remonter les niveaux hauts.

En ne proposant que des scénarios qui ne réduisent pas la production, EDF choisit la voie de la compensation plutôt que celle d'une recherche de compromis entre production et environnement. A ce titre, il serait légitime qu'elle prenne en charge la restauration des zones de haut d'estran, avant de remonter les niveaux. ■

Eolien en baie de St-Brieuc (suite)

Plus de 500 millions d'euros par an pendant 40 ans

C'est la générosité dont vous allez devoir faire preuve pour chacun des champs éoliens maritimes prévus tout autour de nos côtes. Au départ, il ne s'agissait que de 6000 MW installés (soit quand même 12 champs de 500 MW installés. Soyons clairs, il n'y a aucune relation entre installation et capacité de production. La totalité des 7000 éoliennes terrestres existantes ne produit que moins de 3 % des besoins du pays pour un investissement énorme). Ensuite, depuis le début du mois d'Août, il a été voté une extension de 6 à 9 champs supplémentaires ! Dont 2 venant encadrer celui prévu au large d'Erquy (ce qui ferait passer le nombre d'éoliennes visibles de 62 à plus de 180 !) et une petite centaine au large de St Malo si la technologie dite « flottante » passe les essais. Nous n'avions déjà pas eu de « débat public » juste une série de présentations ne laissant pas de place au débat. Cette fois, on ne nous dit plus rien sur la suite.

Parmi toutes ces installations à vent industrielles, il y en a 3 qui avaient été dévolues à 2 opérateurs devant en assurer la réalisation en utilisant les machines de Areva. Le prix, tout à fait exagéré, probablement supérieur à 260 €/Mwh fourni, avait été consenti en contre partie de la création d'usines et d'emplois que nous allions devoir subventionner au nom de l'excellence nationale.

Malheureusement, Areva, pris dans une tourmente financière plus que prévisible (investissements hasardeux, aucune politique, pas de programme, malfaçons, etc...) a décidé de lâcher toute l'affaire, de se désengager totalement de l'éolien et de tenter de revendre ses activités dans le domaine. La société avec laquelle il avait créé une co-entreprise, elle même en grande difficulté, a été rachetée à 56 % par Siemens au moment où elle rachetait les actifs de Areva. De ce fait Siemens se retrouve, heureux hasard, détenteur du droit à réaliser les 3 contrats d'origine. Mais on ne parle plus d'usine en France, d'emplois, de technologie exportatrice, etc. Il ne reste que le prix qui semble ne pas avoir changé. Or plus de 260€ par MWh fourni devrait faire plus que choquer. Le dernier contrat signé sur appel d'offres au Danemark a été remporté à moins de 60 €/MWh soit quasiment 5 fois moins cher. Dans ces conditions comment l'État peut-il justifier d'avoir passé un marché de gré à gré, sans appel d'offres, sans se préoccuper de savoir si l'industriel choisi pourra mener le projet à

terme, et pas pour 19 ou 20 ans; comme initialement prévus, mais pour 40 ans, à un prix révisable (toujours à la hausse !) supérieur à 240€/MWh ???? en sachant que l'ensemble devant Erquy ne produira en 365 jours au mieux que l'équivalent d'une seule journée de consommation électrique des Français sans même savoir à quel moment!

Il y a là une véritable escroquerie intellectuelle et économique.

On essaye de nous faire croire que c'est l'énergie du futur, mais il y a maintenant des années que ces éoliennes ont été développées, installées et que l'on connaît leur rentabilité qui doit tout à des subventions. Une énergie mature n'a pas besoin d'être subventionnée. On sait aussi que toutes les énergies aléatoires (vent ou soleil) ne répondent en rien aux besoins énergétiques. A quoi servent 7000 (ou bientôt 26000!) éoliennes terrestres s'il n'y a pas de vent ou si le vent souffle la nuit, au moment où personne n'a besoin d'une énergie qu'on ne sait pas stocker? Le jour où les subventions ont été supprimées aux USA, sait-on assez qu'il y a 14 000 éoliennes abandonnées en train de rouiller (car là, il n'y a plus personne pour aller dépenser de l'argent pour le démantèlement) ? Pensez-vous vraiment que dans 40 ans, les sociétés qui se créent ou disparaissent en fonction des impératifs boursiers, seront encore présentes et bien décidées à nettoyer nos côtes, nos paysages et nos sites naturels de ces friches rouillées, éclairées de jour comme de nuit et qui représentent un danger pour la pêche et la navigation?

Une autre escroquerie consiste à nous faire croire qu'une telle installation dans un des plus beaux sites naturels ne peut se faire qu'à 15 ou 16 km des côtes. Or il se trouve que 90 % des champs éoliens maritimes se trouvent entre 45 et 90 km des côtes partout ailleurs dans le monde. Il n'y a donc aucun obstacle technique à en faire de même chez nous. Pourquoi détruire à jamais des sites que le monde entier nous envie et qui nous font vivre tant grâce à la pêche qu'au tourisme qui représentent à eux seuls beaucoup plus d'emplois que les 120 emplois probables du côté de St Quay.

Au contraire avez-vous vu passer ce décret, en octobre 2016, permettant de transformer les éoliennes terrestres existantes pour pas-

ser de 100 à 200m de hauteur sans qu'il y ait besoin d'un permis de construire. Il suffit de rajouter environ 1000 tonnes de béton aux fondations existantes et de remplacer le mât. Les riverains sont priés de ne pas manifester, c'est pour leur bien.

Nous avons actuellement 18 tranches nucléaires à l'arrêt en France. Un tiers du parc nucléaire, c'est beaucoup, surtout si l'on sait qu'elles n'ont pas été arrêtées par l'ASN pour maintenance mais pour défauts probables du fait de malfaçons des sous traitants de Areva (le revoilà !). Et qu'il semblerait qu'il n'y ait pas de redémarrage envisagé avant Février au mieux ! Et il ne faudra pas compter sur nos éoliennes terrestres pour assurer la relève, mais bien sur les centrales à charbon ou à lignite de nos voisins. Plus quelques centrales à gaz et probablement la remise en route de centrales à charbon françaises. Tout ceci tombe au mieux au moment où la seule question qui devrait préoccuper nos décideurs concerne la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Et en profiter pour rappeler à tous que chaque champs éolien implique la création simultanée d'une centrale à gaz ou à cogénération de puissance équivalente, donc émettrices de CO² mais seules en mesure de suppléer à l'intermittence du vent.

Et nous ne saurions pas résister à vous proposer de vous pencher sur les conclusions du rapport officiel rendu en 2014 par le Commissariat général à la stratégie et la prospective (pour faire court, «France Stratégie»), rapport commandé par le cabinet du Premier ministre et qui pointait déjà l'énorme décalage entre les hypothèses des années 1990 (croissance infinie, plein emploi et augmentation ininterrompue du prix de l'énergie) et la réalité d'aujourd'hui. Or, ce que l'on se propose de faire aujourd'hui c'est une gestion énergétique basée sur ces hypothèses erronées, ce que nous ne pouvons évidemment pas accepter. Le rapport recommande même d'éviter toute source d'énergie intermittente car elle est forcément accompagnée par la création de sources alternatives créatrices de grandes quantités de CO² ! On le voit avec la centrale à gaz prévue à Landivisiau, d'une puissance équivalente (500 MW installés) et qui est destinée à pallier le manque de vent. ■

Carrefour "Marcotel" : du nouveau

Une Enquête Parcellaire « en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour permettre l'aménagement du carrefour de La Richardais (RD114/ RD 168) »

Cette nouvelle enquête du Conseil départemental d'Ille et Vilaine complète une série d'initiatives menées, ces dernières années, par les pouvoirs publics départementaux, et destinées à activer la construction d'un rond-point au carrefour RD114 /RD 168.

Il s'installerait dans le site classé, situé à l'intérieur de la commune de La Richardais, surplombant l'estuaire et comportant deux « Znieffs I et II » (secteurs de grand intérêt biologique et écologique ; les oiseaux migrateurs viennent nidifier dans ce site naturel classé des bords de Rance)

Or, le Ministère de l'environnement, seul habilité à donner une autorisation de travaux, n'a jamais été consulté

Sur ce point, le Conseil départemental soutenu par le préfet, s'affranchit des dispositions légales dans ce dossier, donnant un exemple regrettable à la population.

Le plus grave est, en effet, que le préfet d'Ille et Vilaine ait été conduit à signer une succession d'arrêtés sur l'« aménagement » du carrefour qui ne mentionnent jamais l'avis de madame la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (en application des articles L341-14 du Code de l'Environnement et

du code des Expropriations à l'article R122-2).

Le nouvel arrêté autorise pourtant le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine à « acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération tels qu'ils résultent du plan général des travaux » dont une partie de terrains situés dans le site classé de la Rance.

Il est précisé que l'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans.

A noter, enfin, que la situation a évolué le long de RD 168 où de nombreux lotissements sont en construction autour de Dinard. Ces nouvelles populations demandent des sorties sécurisées sur la 4 voies, ce qui suppose le maintien des actuels feux de circulation. ■



Notez sur vos agendas 2017!

- 6 janvier → Conseil d'administration de la FAUR
- 6 Avril → Assemblée Générale de la FAUR
- 2 février - 2 mars - 4 mai - 1er juin → bureaux de la FAUR

Merci aux associations adhérentes de nous informer de la date de leurs Assemblées Générales.



APPEL À COTISATION 2017

Riverains, plaisanciers, des bords de Rance et de la côte d'émeraude, la FAUR vous représente dans de nombreuses instances, l'union fait notre force, merci de votre soutien et de votre adhésion.

2016 aura été l'année où la prise en compte des combats menés depuis de nombreuses années, GIZC et devenir de l'estuaire de la RANCE a été confirmée au niveau national et régional. Le chemin qui reste à parcourir nécessite vigilance, persévérance et travail, avec votre soutien nous finaliserons les projets en cours.

ASSOCIATION : < 30 membres : 20 € / 31 à 50 membres : 30 € / > 50 membres : 50 €

INDIVIDUEL : 10 € • PROFESSIONNEL : 50 € • MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de 50 €

Un reçu sera établi à réception de votre règlement. Les cotisations sont forfaitaires pour l'année en cours (1/01 au 31/12).

Les associations qui le souhaitent peuvent se faire adresser un avis d'appel de cotisation en s'adressant au trésorier (Jean-René PRUAL: jrprual@wanadoo.fr).

Adressez vos cotisations à : FAUR 2 rue Brindejonc des Moulinais, 35730 Pleurtuit
Chèque libellé à l'ordre de FAUR Pleurtuit.

Les associations à jour de leurs cotisations peuvent bénéficier du matériel de sonorisation et vidéo projection de la FAUR moyennant une participation aux frais.